

Ecole élémentaire Corneille
2 passage des écoles
78440 Gargenville

REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur de l'école te présente les règles de vie en groupe.

Ces règles demandent le respect des autres et de l'école. Elles facilitent ton travail et ton apprentissage.

Elles t'apprennent aussi à vivre avec les autres, ce qui te servira pour ta future vie en société.

1. PRESENCE A L'ECOLE

La fréquentation régulière de l'école élémentaire est obligatoire, afin de respecter et faciliter le travail de la classe. **Ceci est également vrai les veilles de vacances.**

Les horaires de l'école sont les suivants :

- tu entres de **8h20** à 8h30 et de **13h20** à 13h30
- tu finis les cours à 11h30 (si tu ne restes pas à la cantine), à 16h30 (si tu ne restes pas à l'étude ni à L'A.P.C.)
- tu ne peux pas entrer avant 8h20, ni ressortir de l'école une fois que tu y es entré.

Si tu arrives souvent en retard, tes parents seront convoqués par l'équipe enseignante.

Toute absence, même de courte durée, doit être signalée le jour même à l'école (par téléphone ou à ton enseignant), puis par écrit à ton retour.

Si tu dois quitter l'école durant les heures scolaires, tu ne peux sortir seul : tes parents ou un adulte autorisé doivent venir te chercher.

2. COMPORTEMENT DES ELEVES A L'ECOLE

Tu dois adapter ton comportement à chaque situation : classe, récréations, toilettes.

. Dans ton comportement avec les autres (élèves, enseignants, surveillants, personnel de service, parents), tu dois faire preuve de :

- respect : ce qui te pousse à faire attention aux autres
- convivialité : ce qui rend plus facile ta communication avec les autres
- coopération : lorsque tu aides les autres
- vigilance : surveillance de ce qui se passe pour les autres

Si une fleur du comportement est instaurée dans ta classe, tu dois en accepter la couleur et ne pas remettre en cause l'autorité de ton enseignant.

3. REGLES DE FONCTIONNEMENT

Soins et propreté

Tu dois faire attention :

- au matériel de l'école (livres prêtés qui doivent être couverts, tables, chaises...)
- au matériel mis à ta disposition lors des récréations et que tu dois ranger dans les caisses quand tu ne t'en sers plus.
- aux locaux (salles de classe, préau, toilettes...)
- à l'environnement (arbres, cour, murs de l'école...)

Si tu casses ou abîmes quelque chose, tes parents doivent le réparer, le remplacer, le racheter ou le rembourser.

Tu dois jeter tous tes déchets dans les poubelles. Si tu en jettes à terre ou que tu laisses tes vêtements dans la cour, tu peux recevoir une réprimande.

Sécurité :

- tu ne peux pas apporter d'objets dangereux ni d'appareils électroniques.

Les objets interdits ou mal utilisés te seront confisqués.

Propriété :

Les vêtements perdus sont déposés dans une caisse. En cas de perte, les recherches sont plus faciles si tes vêtements portent ton nom.

Hygiène et santé

Tu t'engages à respecter les règles d'hygiène et de propreté, en particulier dans les toilettes : t'essuyer avec du papier toilette, tirer la chasse d'eau, jeter le papier toilette dans la cuvette et te laver les mains avant de sortir.

Tes parents vérifieront régulièrement tes cheveux ; en cas de poux, ils te traiteront et informeront ton enseignant. Ils doivent aussi veiller à ton hygiène.

Si un de tes camarades a un accident ou est malade, tu dois prévenir immédiatement un enseignant.

Pour être informés rapidement, tes parents rempliront la fiche de renseignements avec leurs coordonnées à jour et transmettront toute modification à Madame la directrice.

La prise de médicaments à l'école est interdite (sauf cas exceptionnel de maladie chronique). Si tu reviens à l'école alors que ton traitement n'est pas terminé, tu ne pourras pas prendre tes médicaments à l'école.

NOM _____

Prénom _____

Je m'engage à respecter le règlement intérieur de mon école.

SIGNATURE DE L'ELEVE :

Nous, parents, nous engageons à faire respecter le règlement.

SIGNATURE DES PARENTS